

Cet article est tiré de

# L'ÉRABLE



revue trimestrielle de la  
Société royale  
Cercles des Naturalistes  
de Belgique asbl



Conditions d'abonnement sur  
[www.cercles-naturalistes.be](http://www.cercles-naturalistes.be)

# *Plantes introduites, naturalisées, invasives... : enrichissement de la biodiversité ou menaces pour la conservation de la nature ?*

par Jacques LAMBINON\*

## **Introduction**

Les plantes introduites dites invasives constituent un sujet d'études qui a donné lieu ces dernières années à quantité de publications ; il suffit pour s'en convaincre de consulter les listes bibliographiques, comprenant des centaines de titres, faciles à trouver sur internet. S'y côtoient souvent le meilleur et le pire. Le naturaliste, le militant de la conservation de la nature, l'amateur de « jardins sauvages » et autres « prés fleuris »... y trouvent quantité d'idées, d'affirmations sur lesquelles il leur est souvent difficile de porter un jugement, face notamment à l'apologie du concept de biodiversité qui est faite depuis quelques décennies.

Ces publications ont longtemps été centrées sur des régions telles que l'Australie, l'Afrique du Sud ou l'Amérique du Nord ; là, les organismes introduits sont particulièrement nombreux et leur impact négatif sur la « nature sauvage » est bien perçu. Il en va de même dans les milieux insulaires, où la concurrence entre végétaux et animaux indigènes et introduits menace souvent la survie de ces derniers. Mais aujourd'hui, le sujet est aussi « à la mode » en Europe ; la raison est peut-être en partie opportuniste : certains laboratoires décrochent ainsi des crédits européens pour réaliser des études, pas toujours très utiles, axées sur ces questions. Faut-il s'en plaindre, alors qu'il y a pas mal d'années que les naturalistes s'inquiètent de l'impact des espèces animales et végétales introduites sur les espaces de vie sauvage ? Il n'empêche que l'information en la matière, tant dans les milieux sensibilisés à la conservation de la nature que dans le grand public, reste trop souvent incomplète, floue, voire incorrecte. Au risque d'ajouter un titre supplémentaire à une bibliographie déjà surabondante, nous croyons donc que quelques mises au point conceptuelles seront utiles aux lecteurs de « L'Érable » ; la valeur patrimoniale des organismes introduits mérite d'être une fois encore discutée ; enfin – et surtout – la menace réelle que représentent les végétaux invasifs et bien entendu les mesures à préconiser pour limiter celle-ci justifient ces quelques réflexions.

## **Végétaux indigènes et introduits**

Ces termes ne semblent pas, a priori, demander beaucoup d'explications. La limite entre ces deux catégories est pourtant beaucoup moins tranchée qu'il n'y paraît à première vue. En premier lieu, on range le plus souvent parmi les **plantes indigènes** des espèces qui furent introduites il y a si longtemps qu'il est bien difficile de situer cette introduction dans le temps. Telles sont entre autres les « mauvaises herbes néolithiques » – outre l'emblématique bleuet, *Centaurea cyanus*, diverses raretés, au moins aujourd'hui, de notre flore, comme la nielle des blés, *Agrostemma githago*, le pied-d'alouette, *Consolida regalis*, et bien d'autres –, qui apparaissent chez nous avec les civilisations agropastorales néolithiques ou protohistoriques. Celles-là même qui « importèrent » chez nous des écosystèmes fleurons de notre conservation de la nature, comme la plupart des landes et des pelouses calcaires.

Ajoutons à cela que la notion d'indigénat comporte souvent une connotation purement administrative, inéluctable mais dépourvue de réelle base scientifique. Ainsi le buis, *Buxus sempervirens*, est-il un arbuste indigène en Wallonie (ne parlons plus de la Belgique, qui n'existe plus en matière de conservation de la nature) ? Oui, c'est le cas dans la vallée de la Meuse jusqu'un peu en aval de Huy et dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, mais pas à la Montagne Saint-Pierre ou dans la vallée de l'Ourthe ! Là, son statut n'est pas très différent de celui de tel ou tel arbuste « exotique ».

---

\* Professeur honoraire à l'Université de Liège.

Parmi les **plantes introduites**, des catégories variées ont été distinguées et toute une terminologie, plus ou moins ésotérique, a été créée pour les désigner. Parmi des dizaines de vocables, pointons seulement deux ou trois mots utiles à essayer de définir. Une distinction classique est celle des plantes anciennement ou récemment introduites, appelées respectivement **archéophytes** (telles les mauvaises herbes dont nous avons parlé) et **néophytes**; mais à partir de quand peut-on parler de cette seconde catégorie?: une date souvent retenue, parmi d'autres, est 1500, car elle permet automatiquement d'y ranger les espèces d'origine américaine. Un autre terme commode est celui de « **xénophyte** » (à peu près synonyme de l'anglo-saxon « alien »), créé par le botaniste W. Greuter pour les végétaux introduits originaires d'un domaine floristique plus ou moins éloigné (la région méditerranéenne ou l'Amérique pour ce qui concerne par exemple notre pays); cela permet d'écarter de cette catégorie les archéophytes et les **plantes en migration** à partir d'aires d'indigénat contiguës (cas de plantes littorales, comme *Crithmum maritimum*, arrivées en Belgique depuis quelque temps, en progression vers le nord).

## Plantes introduites éphémères ou naturalisées

Le mode d'introduction de ces végétaux est très varié. L'homme a d'abord introduit volontairement de nombreuses espèces, dans ses champs, dans ses forêts, dans ses jardins, dans ses parcs...; il a même créé des végétaux qui n'existaient pas dans la nature (comme le peuplier d'Italie, race sélectionnée du *Populus nigra*, ou le peuplier du Canada, *P. xcanadensis*, qui n'est nullement spontané au Canada puisqu'il s'agit d'un hybride entre une espèce européenne et une nord-américaine!). Certains de ces végétaux se sont échappés des cultures: qui n'a vu du colza (*Brassica napus*) ou des céréales « traîner » aux bords des chemins en milieu rural? De telles plantes sont qualifiées de **sub-spontanées**.

Dans une série d'autres cas, l'homme n'est intervenu qu'indirectement, involontairement dans l'introduction de nombreuses espèces. Le phénomène est lié à des activités humaines diversifiées: transport de marchandises, développement des moyens de communication (routes, voies ferrées, ports...) et à des activités industrielles (l'exemple du lavage des laines dans la vallée de la Vesdre a « enrichi » les herbiers belges de multiples espèces méditerranéennes, australiennes, sud-africaines...). Des plantes sont apparues dans ces circonstances et pour la plupart, elles n'ont persisté que durant quelques années, voire pendant une seule saison. C'est ce que l'on appelle des **adventices** <sup>(1)</sup>.

Les plantes d'abord subspontanées ou adventices peuvent s'adapter plus ou moins parfaitement à leurs nouvelles conditions de vie, persister, se reproduire (par graines, ou parfois avec efficacité par voie végétative, comme les *Elodea*, qui ne présentent pas de reproduction sexuée chez nous) et donc s'étendre. Leur comportement devient semblable à celui des plantes indigènes: elles sont alors qualifiées de **naturalisées**. Quelques-unes sont, comme on le verra, susceptibles de se révéler invasives.

## Haro sur les plantes introduites?

Depuis longtemps, deux sentiments opposés se sont exprimés face aux plantes introduites, plus particulièrement aux xénophytes, au moins parmi les naturalistes (le grand public n'ayant guère été sensibilisé à cet égard que beaucoup plus récemment): pour les uns, elles ont une « saveur d'exotisme » et peuvent revêtir une réelle valeur patrimoniale, pour les autres, elles provoquent une véritable xénophobie, dont la « haine de l'épicéa » est un exemple, qui a été commenté récemment avec un certain humour par une entomologiste, Camille THIRION (2004).

Nous avons souligné à plusieurs reprises l'intérêt de certaines plantes introduites (e.a. LAMBINON, 1997), qui augmentent la **biodiversité** de certains milieux: le mot est lâché, nous y revien-

---

<sup>(1)</sup> Attention: ce terme est souvent utilisé par les agronomes dans un sens assez différent. Il désigne alors toute plante « intempestive » dans les cultures, en bref les mauvaises herbes, même si elles sont indigènes ou archéophytiques.

drons. Les exemples sont légion, depuis celui des plantes castrales <sup>(2)</sup>, témoins de l'histoire de l'horticulture et de l'architecture des jardins, jusqu'aux populations de certaines xénophytes différenciées en Europe postérieurement à leur introduction (*Oenothera*, *Xanthium*...) et nous donnant une belle leçon de génétique évolutive ; n'oublions pas non plus les espèces qui forment de nouvelles communautés, comme celles des « micro-prés salés » bordant les routes dans la zone d'accumulation des sols de déneigement, ou même divers types de pessières. C. THIRION (loc. cit.) souligne l'intérêt zoologique de certaines d'entre elles et le mycologue pourrait rayer pas mal d'espèces de la liste des macromycètes de notre pays si venaient à disparaître toutes les plantations d'épicéas, de pins (sous lesquels l'orchidophile est toujours heureux de découvrir *Goodyera repens*, apparu en Belgique au début du XX<sup>e</sup> siècle) et de mélèzes !

Tout autre chose est l'impact négatif de certaines introductions, même pour des espèces **sté-nonaturalisées** (c'est-à-dire naturalisées localement, en une seule ou un petit nombre de stations, par opposition aux plantes **eurynaturalisées**, qui le sont à une large échelle). Des stations d'origine humaine peuvent en effet brouiller les cartes de répartition à l'état spontané de certaines espèces ; c'est le cas par exemple, dans nos régions, pour des arbustes tantôt indigènes, tantôt à naturalisation de type castral, comme *Prunus padus* ou *Lonicera xylosteum*. Un autre exemple est celui de la jacinthe des bois, *Hyacinthoides non-scripta*, mentionnée en certaines stations de l'est de la Wallonie, en fait à l'état subspontané, ce qui se combine le plus souvent avec une hybridation avec des plantes d'origine horticole, donnant ce que l'on a appelé *H. xmassartiana*. Or l'aire d'*H. non-scripta* est tenue par les phytogéographes comme un indicateur important d'atlantinité !

Toutefois, le problème majeur est celui des plantes envahissantes ou invasives. Pour quelques puristes, les deux appellations sont synonymes et la seconde serait à proscrire. En fait, depuis peu, en français, une nuance s'impose de plus en plus entre les deux termes. Une plante envahissante dans certaines conditions peut être indigène : on ne se privera pas, par exemple, de parler de prunelliers et d'aubépines envahissants dans des pelouses ou de ronces envahissantes dans certains bois. Par contre, une plante **invasive** sera définie comme une xénophyte à forte expansion géographique, envahissant des milieux de la vie sauvage <sup>(3)</sup> et causant des dommages à la flore et éventuellement à la faune indigènes, pouvant aller jusqu'à l'élimination de celles-ci ; on prend en compte, en plus, d'autres effets indésirables : changement de structure et de fonctionnement des écosystèmes (par exemple altération de la dynamique naturelle de la végétation, augmentation des conditions d'anaérobiose dans les pièces d'eau...), voire nuisances pour certains utilisateurs (pêche, chasse, solidité des berges de cours d'eau, valeur apicole, dermatites au contact de certaines espèces...).

## Inventaire des plantes invasives en Wallonie

La plupart des pays ont aujourd'hui élaboré une « liste noire » des plantes invasives (comme des principaux animaux de même nature) ou du moins ils s'efforcent de remplir cette mission. Comme la plupart des classifications biologiques, la délimitation de cette catégorie est loin d'être absolue : elle varie selon les milieux colonisés, selon les régions, selon la biologie de la reproduction et le mode de propagation de ces plantes ; en un même lieu, la « nocivité » d'une espèce peut évoluer avec le temps (le « changement climatique » dénoncé aujourd'hui pouvant ne pas être étranger à ce phénomène).

La littérature à ce propos est donc très vaste, en Europe comme ailleurs dans le monde, le phénomène étant presque cosmopolite, même s'il est particulièrement inquiétant dans certaines régions (celles à climat méditerranéen, les îles plus ou moins isolées à flore riche en endémiques...).

---

<sup>(2)</sup> On réserve cette appellation, rappelons-le, à des plantes ornementales introduites dans des parcs boisés de châteaux, d'abbayes..., surtout à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, et qui s'y sont acclimatées dans des conditions souvent proches de celles qu'elles recherchent dans leur aire d'indigénat. C'est le cas, dans nos régions, d'espèces comme *Ribes alpinum*, *Staphylea pinnata*, *Lonicera xylosteum*, *Lilium martagon*...

<sup>(3)</sup> On exclura donc ici les végétaux envahissants des cultures, y compris par exemple les micromycètes parasites ; ils posent d'autres problèmes, qui n'en sont pas pour autant négligeables.

Pour l'Europe, on trouvera un inventaire, assurément fort incomplet, de ces plantes invasives réparties selon les milieux concernés, dans une publication antérieure (LAMBINON, 1997). Pour la France, un travail récent (MULLER et coll., 2004) (cf. recension dans *Natura Mosana*, sous presse) est une source irremplaçable d'informations, concernant notamment la taxonomie, l'origine, la répartition actuelle dans le pays, la biologie, les conséquences, les remèdes possibles..., cela avec une bibliographie étendue ; une iconographie de qualité nous ferait presque « aimer » ces xénophytes, « beautiful, but dangerous » comme disent nos collègues anglophones. Pour la Wallonie, l'inventaire des espèces exotiques publié par J. SAINTENOY-SIMON (2003), avec mise en évidence des plantes invasives ou qui pourraient le devenir, est particulièrement utile <sup>(4)</sup>. En Flandre, de nombreux travaux sont consacrés aux xénophytes et la synthèse de F. VERLOOVE (2002) fournira bien des informations, même si la situation y évolue rapidement.

Le degré de nuisance de ces plantes et la possibilité de s'en débarrasser ou du moins de limiter leur expansion sont variables d'un cas à l'autre. Renvoyant pour l'essentiel aux travaux mentionnés ci-dessus, nous ne citerons ici que les principaux exemples relatifs à la Wallonie, en illustrant la gradation qui existe dans l'ampleur des nuisances engendrées par l'invasion de telle ou telle espèce.

Les milieux aquatiques sont concernés depuis longtemps par les *Elodea* et genres apparentés, principalement aujourd'hui *E. nuttallii*, mais une menace potentielle plus marquée réside dans l'apparition ou l'extension récentes de *Ludwigia grandiflora*, *Myriophyllum aquaticum*, *Hydrocotyle ranunculoides*, *Crassula helmsii*... ; cette dernière espèce, qui envahit en plusieurs localités de Flandre des milieux comprenant des marais acides à sphaignes est, plus encore que les autres, à surveiller attentivement et à éradiquer si possible dès son apparition dans des stations wallonnes.

Les berges des étangs et des cours d'eau accueillent plusieurs xénophytes malheureusement bien implantées et dont l'élimination est illusoire ; ce sont principalement *Impatiens glandulifera*, *Helianthus tuberosus*, des *Aster* et *Solidago* américains... ; une intervention ne peut guère consister qu'à empêcher le développement de colonies de ces plantes lorsqu'elles sont d'extension encore réduite.

On pourrait citer dans le même milieu la renouée du Japon et son hybride (*Fallopia japonica* et *F. xbohemica*) ainsi que la berce du Caucase, *Heracleum mantegazzianum* – dont le contact avec la peau provoque de sérieuses dermatites –, plantes qui s'étendent aussi sur des lisières herbeuses forestières, en éliminant quasi toute flore indigène. L'éradication des *Fallopia*, munis de puissants rhizomes, est malheureusement une opération presque impossible ; seule une destruction très précoce a quelque chance de succès.

Les milieux forestiers sont relativement épargnés chez nous par les xénophytes. Quelques espèces sont néanmoins à surveiller, en particulier le cerisier tardif, *Prunus serotina*, disséminé par les oiseaux, et le discret *Impatiens parviflora*.

Les pelouses et landes acides semblent a priori peu affectées par l'extension des plantes invasives, au moins chez nous. Quelques semis naturels de résineux allochtones (pins, épicéas..., dont on reparlera) sont le plus souvent contrôlés par les gestionnaires de tels espaces, en même temps d'ailleurs que des essences indigènes, tels les bouleaux, qui participent aux mêmes phases de la dynamique de boisement de ces milieux d'origine agropastorale. Une mousse, *Campylopus introflexus*, est probablement plus redoutable, bien que seul le spécialiste la détecte le plus souvent. Originnaire de l'hémisphère austral, elle est apparue en Europe à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle mais s'est répandue surtout durant les cinquante dernières années, cela au détriment de la flore bryo-lichénique spontanée et des thérophytes pionniers propres à ces milieux.

Pour les groupements végétaux établis sur sable plus ou moins meuble, on n'a guère de données concernant la Wallonie, où ces milieux n'occupent plus aujourd'hui qu'une place minime. Quand on connaît cependant l'extension rapide de certaines xénophytes invasives sur le littoral de la mer du Nord (cf. VERLOOVE, 2002), on se doit d'être attentif à ce qui pourrait se passer dans les quelques biotopes de ce type subsistant en région wallonne.

<sup>(4)</sup> Bien entendu, les connaissances taxonomiques et la situation évoluent rapidement ; ainsi par exemple, la présence signalée de *Oenothera parviflora* correspond en fait à une confusion longtemps persistante avec *O. flexa* ; quant à *Conyza sumatrensis* et *Hydrocotyle ranunculoides*, ils paraissent bien établis dans la vallée de la Meuse liégeoise ou ses abords.

Les pelouses calcaires sont envahies, hors de nos frontières, par des arbustes qui restent discrets chez nous, tels *Laburnum anagyroides*, *Pyracantha coccinea* et même le lilas commun, *Syringa vulgaris*; sont actuellement surtout à éliminer lorsqu'ils apparaissent en Wallonie dans ces milieux, des *Cotoneaster* exotiques, en particulier *C. horizontalis*. Le cas de *Buddleja davidii*, l'arbre aux papillons, montre, quant à lui, combien peut être fluctuant l'impact de l'extension d'une espèce invasive sur les milieux de la vie sauvage. Cet arbuste, produisant une grande quantité de graines facilement dispersées, est souvent envahissant, mais il se limite surtout à des milieux de peu de valeur biologique : ruines, terrains vagues... Mais localement (par exemple dans la région parisienne), il colonise activement des biotopes beaucoup plus sensibles, tels que falaises, pelouses et friches calcaires, graviers de rivières... À surveiller donc de très près chez nous !

Un cas spectaculaire ne peut être passé sous silence dans cet inventaire : c'est celui du sénecion sud-africain, *Senecio inaequidens*. C'est là pratiquement la seule adventice lainière, dont la présence sporadique n'était qu'anecdotique durant près d'un siècle dans la vallée de la Vesdre, qui soit devenue, à partir surtout des années 1980, réellement invasive. Son cas rappelle celui du *Buddleja*, dans la mesure où elle colonise surtout des milieux anthropogènes : terrains vagues, terris, carrières, ballast de voies ferrées... ; mais elle peut aussi s'observer sur des rochers, le long de sentiers dans des pelouses calcaires, sur des graviers de rivières... Dans son cas aussi, l'extrême abondance des akènes produits la rend potentiellement redoutable vis-à-vis de ces milieux plus précieux pour le biologiste. Cela même, encore une fois comme le *Buddleja*, si l'entomofaune peut profiter de ses floraisons abondantes.

On doit aussi évoquer le problème posé par un arbre nord-américain, le robinier (*Robinia pseudoacacia*), qu'on trouve dans diverses « listes noires » de plantes invasives ; c'est le cas par exemple dans le livre de S. MULLER et coll. déjà cité (2004). Comment dès lors concilier cela avec le fait qu'il figure parmi les ligneux dont la plantation en haie est acceptée si pas recommandée en Wallonie (DESTINAY & LAMBINON, 2003) et qu'il ait été choisi comme arbre thème de la « Semaine de l'arbre 2005 » ? En fait, planter du robinier a ses raisons : c'est une essence à croissance rapide, stabilisatrice de milieux instables, même sur des substrats pauvres qu'elle enrichit grâce à ses nodosités bactériennes fixatrices d'azote (d'où d'ailleurs un de ses défauts : elle favorise l'extension des nitratoxytes !) ; elle produit un bois de qualité ; c'est une plante mellifère et appréciée pour l'ornement ! La proscrire serait donc peu raisonnable, mais limiter sa plantation à des biotopes où elle ne risque guère d'envahir des milieux ayant une réelle valeur biologique témoigne d'une gestion réfléchie de l'environnement.

Un autre exemple, comparable à certains points de vue, est celui de l'épicéa commun, *Picea abies*, qui doit aussi prendre place parmi les plantes invasives. Mais cela n'est guère le cas, chez nous, que dans les tourbières hautes d'Ardenne, où les semis naturels d'épicéas, difficiles à arracher sans altérer le milieu, représentent une menace considérable. À surveiller donc, en vue d'une intervention aussi rapide que possible si besoin est, sans aller pour autant jusqu'à interdire toute plantation de ce résineux populaire.

## Les plantes invasives : menace pour la biodiversité ?

Le terme de « **biodiversité** » fait maintenant partie, quelques décennies après le succès, aujourd'hui terni, de celui d'« écologie », du vocabulaire courant des media et du grand public. Il revêt pourtant à nos yeux une aura en partie imméritée.

Certes il n'est pas question de le bannir du vocabulaire scientifique. Il a un sens précis, descriptif, qui est irremplaçable : biodiversité (ou diversité biologique) taxonomique <sup>(5)</sup> (inventaire des différents organismes vivants présents dans une région ou un milieu), biogéographique (diversité des aires de répartition), populationnelle (diversité génétique des individus d'une même espèce) et écosystémique (diversité des milieux, y compris les interrelations entre individus ou espèces).

---

(5) Rappelons que l'on nomme taxon toute entité systématique concrète : un genre, une espèce (c'est l'étalon de base), une variété...

Augmenter la biodiversité dans l'acception la plus courante du terme – correspondant essentiellement à la biodiversité taxonomique –, c'est donc augmenter le nombre d'espèces présentes en un lieu. La diminuer, c'est réduire ce que l'on appelle aussi la richesse spécifique.

Là où le vocabulaire devient critiquable, c'est lorsqu'on ajoute à ces définitions une appréciation « morale » de valeur de la biodiversité : si elle est élevée, la valeur biologique serait élevée, si elle est basse, cette valeur serait réduite. On peut comprendre certes le fondement d'une telle mesure : la biodiversité de la forêt équatoriale ou des écosystèmes méditerranéens est fascinante par rapport à la faible diversité biologique des toundras arctiques. Mais on peut pousser le raisonnement jusqu'à l'absurde : un terrain vague possède une biodiversité plus élevée qu'une tourbière à sphaignes et une lande à bruyère voit sa biodiversité augmenter, au profit d'organismes banals, si on y déverse des fertilisants !

Le cas des plantes introduites illustre cette ambiguïté et permet de mettre en valeur d'autres critères, complémentaires à celui de biodiversité : notamment la **rareté** du site et des organismes qu'il renferme ainsi que sa **naturalité** (cf. J. DUVIGNEAUD, 1976). Un certain nombre d'introductions augmentent la biodiversité : c'est incontestable et nous avons brièvement souligné l'intérêt que peuvent présenter certaines de ces plantes « exotiques ». Malheureusement, quelques-unes se montrent invasives, conduisant à la raréfaction ou à la disparition d'organismes indigènes et déstructurant les milieux, c'est-à-dire diminuant le cas échéant la biodiversité ! Ajoutons que la limite entre xénophytes eurynaturalisées invasives et plantes introduites appréciées par certains est loin d'être parfaitement tranchée, ni dans l'espace ni dans le temps. D'ailleurs, nous l'avons dit également, nous ne jetons pas, inconsciemment parfois, le même regard sur les néophytes que sur les archéophytes et sur les milieux qui les abritent (voir à ce propos la légende des photos jointes).

Plus déterminante encore que la naturalité, est la **notion du temps nécessaire** à l'installation d'une espèce ou à la réalisation d'une communauté vivante dans nos régions. C'est un critère important (cf. DUVIGNEAUD, loc. cit.) : il a fallu longtemps pour que buis, le chêne pubescent ou la trientalis (*Trientalis europaea*) par exemple occupent, au travers de multiples vicissitudes climatiques, l'aire caractéristique qui est la leur en Wallonie ; il ne faut pas contre que quelques heures ou quelques jours pour que certaines xénophytes arrivent chez nous par air ou par le rail, en franchissant le cas échéant des milliers de kilomètres (mais les oiseaux migrateurs sont aussi susceptibles d'effectuer de tels transports à longue distance !). Il a fallu des siècles pour que se façonnent les plus vieilles forêts européennes, mais il ne faut que quelques heures pour faire une coupe forestière, dont la biodiversité sera néanmoins peut-être supérieure temporairement à celle de la forêt initiale (THIRION, 2005).

## Conclusions

1. Les problèmes soulevés par les plantes introduites montrent, une fois encore, la complexité des questions posées par la conservation de la nature. Même si une expérience s'affine dans la protection et la gestion des espaces de vie sauvage, il reste une part de subjectivité dans le choix de ce qui doit être protégé, aménagé, combattu, sur la valeur patrimoniale accordée aux composantes de ce que nous appelons « la nature ».
2. Un cas exemplatif est le concept de « biodiversité », particulièrement à la mode aujourd'hui. Notion descriptive irremplaçable, le concept de biodiversité devient facilement déviant, lorsqu'on lui ajoute une connotation de valeur. Comment alors ne pas souscrire à la définition qu'en donnait récemment G. DU BUS DE WARNAFFE (cité par THIRION, 2005) : « la biodiversité, en dépit des expressions quantitatives que la science cherche à lui donner, ne tolère aucune définition absolue tant son appréciation est affaire de culture ». L'intérêt de lui ajouter les critères de rareté, de naturalité et surtout de temps nécessaire à l'installation d'une espèce ou d'une communauté a donc été souligné.
3. La valeur patrimoniale d'une plante introduite est extrêmement variable. Divers exemples le montrent. Cela n'empêche pas de s'inquiéter de la progression de certaines espèces invasives, qui menacent la flore et la végétation indigènes et peuvent déstructurer certains écosystèmes et induire des nuisances pour l'homme lui-même. Un tour d'horizon en cette matière est fait pour la Wallonie.

4. Dresser une « liste noire » des espèces végétales invasives est une opération apparemment assez simple, mais d'une utilité limitée. La situation évolue en effet rapidement dans le temps ; elle varie selon les régions et les milieux. C'est donc un inventaire permanent de la situation des plantes actuellement et potentiellement invasives qu'il convient de réaliser. La règle fondamentale est d'intervenir dans chaque cas aussi précocement que possible pour éradiquer ou au moins limiter au maximum l'extension de ces plantes. Une bonne connaissance de la littérature relative à la biologie de ces plantes, de ces nuisances précises à redouter, aux résultats – parfois décevants, il faut le reconnaître – des essais de lutte contre ces xénophytes (contrôle mécanique, chimique, biologique...) est indispensable. Elle devrait s'accompagner d'expérimentations locales en cette matière.
5. L'œuvre éducative est ici essentielle. Elle doit obligatoirement accompagner le travail d'élaboration et de mise à jour des réglementations visant à proscrire ou à limiter suivant les cas la culture d'espèces invasives et à lutter contre leur extension. Dans cette action éducative, en plus d'une explication, à tous les niveaux, de ce que représente réellement le concept de biodiversité, on doit mettre en évidence l'importance de la naturalité des végétaux utilisés dans des opérations telles que création de pièces d'eau, verdurisation de talus, etc. Des modèles en la matière, celui de la Suisse par exemple (évoqué par ex. par LAMBINON, 1997), ne manquent pas.
6. Encore faut-il, pour réaliser cette œuvre scientifique et didactique, que la Wallonie dispose encore dans l'avenir d'un cadre suffisant de personnes connaissant les plantes, les animaux, sachant les identifier (y compris les xénophytes nouvelles qui pourraient apparaître), les faire découvrir à tout public ; encore faudrait-il que nos bibliothèques et nos collections d'histoire naturelle reçoivent des pouvoirs publics l'attention et les moyens nécessaires... Nous ne voudrions pas ternir le message que nous avons voulu faire passer dans cet article, par le pessimisme que nous ressentons vis-à-vis de cet avenir.

### Travaux cités

Cette bibliographie est volontairement limitée à quelques titres, qui correspondent aux références citées dans le texte. On trouvera un complément d'informations bibliographiques dans la plupart des travaux ci-dessous, principalement dans LAMBINON (1997), MULLER et coll. (2004) et SAINTENOY-SIMON (2003).

- DESTINAY, P. & LAMBINON, J., 2003. – Les haies en région wallonne : historique, législation et perspectives. *Natura Mosana*, **56**: 25-40.
- DUVIGNEAUD, J., 1976. – Les critères d'appréciation de la valeur biologique d'un site. Exemple du versant gauche de la vallée de la Vesdre à Ninane et Chaudfontaine (province de Liège). *Natura Mosana*, **29**: 102-117.
- LAMBINON, J., 1997. – Les introductions de plantes non indigènes dans l'environnement naturel. *Sauvegarde de la Nature* [Conseil de l'Europe], **87**, 28 p.
- MULLER, S. (et coll.), 2004. – Plantes invasives en France. État des connaissances et propositions d'actions. *Publ. Sci. Muséum Hist. Natur., Coll. Patrimoines Naturels*, **62**, 172 p.
- SAINTENOY-SIMON, J., 2003. – Les plantes exotiques naturalisées et les espèces invasives de Wallonie. *Parcs et Réserves*, **81**: 23-39.
- THIRION, C., 2004. – Epicéa et biodiversité. Mythes ou réalité? *Silva Belgica*, **111/2** : 27-31.
- THIRION, C., 2005. – Regards naturalistes sur la coupe à blanc. 1<sup>ère</sup> partie. *Silva Belgica*, **112/2** : 27-33. Id. 2<sup>ème</sup> partie. *Ibid.*, **112/3** : 30-34.
- VERLOOVE, F., 2002. – Ingeburgerde plantensoorten in Vlaanderen. Brussel, Inst. v. Natuurbehoud, 227 p.



Fig. 1.- Deux plantes introduites en Belgique aux fleurs attractives : ci-dessus, la nielle des blés (*Agrostemma githago*), archéophyte des moissons, probablement amenée chez nous par des populations néolithiques, à valeur patrimoniale élevée et en voie de disparition ; ci-dessous, la balsamine géante (*Impatiens glandulifera*), originaire de l'Himalaya, d'abord cultivée en Europe pour l'ornement, aujourd'hui naturalisée au bord des eaux, où elle concurrence activement la flore indigène. Il est évident qu'en termes de conservation de la nature, on se doit d'adopter une attitude bien différente vis-à-vis de ces deux espèces.

Photos D. Hubaut.